

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 27 MAI 2013

- n° 86 de M. Hans Werhonig (UDC) demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour mieux dissocier la fonction de secrétaire du Conseil général de l'Exécutif

M. Hans Werhonig (UDC) présente son postulat en ces termes :

*"La séparation des pouvoirs est un élément incontournable de notre démocratie moderne. La constitution du Canton de Fribourg est très claire à ce sujet : 'Art. 85 'Gewaltenteilung' : Die Organisation der Behörden richtet sich nach dem Grundsatz der Gewaltenteilung.' Mon postulat interne vise à donner au poste de secrétaire du Conseil général une autonomie substantielle du pouvoir exécutif communal dans le but ultime d'une séparation totale.*

*Le ou la secrétaire du Conseil général se trouve aujourd'hui dans un conflit grave entre sa loyauté envers le Conseil général et son encadrement hiérarchique et disciplinaire par le Conseil communal et ses organes."*